

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquième session

CORRIGENDUM AU COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 12 mai 1949, à 15 heures 15.

Page 5, ligne 14 :

Remplacer "territoires non autonomes" par "pays sous tutelle".

ligne 23 :

Ajouter, après "de son ressort", le texte suivant :

"Elle ne peut déléguer à une de ses sous-commissions des attributions qu'elle n'a pas elle-même, du moins à titre direct et principal."

* E/CN.4/85/Corr.1 - Publiés en anglais seulement